



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS  
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF  
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION  
VON PATENTANWÄLTEN

## Résolution du Comité Exécutif réuni à Londres, Royaume-Uni, du 2 au 4 Octobre 2023

### *“Format standard pour les demandes de modèles ”*

**FICPI**, la Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, a adopté la résolution suivante lors de la réunion de son Comité Exécutif à Londres, du 2 au 4 Octobre 2023:

**RECONNAISSANT** que des juridictions et des offices à travers le Monde sont impliqués dans des discussions visant à mettre en place des approches uniformisées pour le dépôt de demandes de modèles, et que ces discussions se tiennent dans des assemblées variées ;

**RECONNAISSANT EN OUTRE** qu’il est possible dans la plupart des juridictions de déposer les demandes de modèles par voie électronique ;

**NOTANT** que la grande majorité des Offices de PI qui autorisent le dépôt par voie électronique demandent des formats graphiques raster (par exemple : JPEG, GIF, TIFF, PNG ou BMP), avec des exigences diverses en matière de taille des fichiers et de résolution ;

**NOTANT EN OUTRE** que très peu d’Offices de PI acceptent des formats de fichiers tels que des fichiers graphiques vectoriels (par exemple : certains PDF ou SVG), des représentations tridimensionnelles (par exemple : OBJ, STL, X3D ou DWG) ou des formats vidéo (par exemple : SWF, MPEG ou WMV) ;

**CROYANT** que l’utilisation de formats graphiques vectoriels

- Permettra une mise à l’échelle dans à-coups et sans pertes,
- Réduira l’espace mémoire requis par rapport à des formats graphiques raster,
- Rendra possible la comparaison digitalisée automatique des images ;



**CROYANT EN OUTRE** que l'utilisation de représentations tridimensionnelles et/ou de vidéos

- Offrira aux demandeurs des moyens adéquats pour protéger des modèles tridimensionnels sans avoir besoin de recourir à des représentations en deux dimensions,
- Offrira aux demandeurs des moyens adéquats pour protéger de nouveaux types de modèles ;

**RECOMMANDE** aux offices de PI

- De permettre l'utilisation d'au moins un standard de format graphique vectoriel (par exemple SVG, CAD ou AI) comme type de fichier de représentation d'un modèle, et
- De travailler en vue de permettre l'utilisation de représentations tridimensionnelles et de formats vidéo standards pour les demandes de modèles.